

	C.E.T. DE CHAMP DE BEAUMONT	
	Résultats d'analyses des eaux de surface	
	Type de fiche : Eaux	
	Actualisation : le 11 janvier 2011	
	www.issep.be	

Thème : Interprétation des résultats d'analyses effectuées sur les eaux de surface

Les résultats sont analysés en deux parties :

- ❖ La **situation actuelle** intègre essentiellement l'interprétation des résultats de la campagne de contrôle de 2008 ainsi que les analyses d'autocontrôle simultanées, elle donne également l'évolution de la situation environnementale récente.
- ❖ L'**historique des résultats** reprend les interprétations réalisées par le passé lors des campagnes de contrôle précédentes ainsi que les analyses d'autocontrôle plus anciennes.

EAUX DE SURFACE

1 Normes/Références

Les normes (valeurs maximales admissibles) en vigueur actuellement proviennent de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 3/03/2005 relatif au Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau (M.B.: 12/04/2005). Il reprend, dans ces annexes, des valeurs déjà imposées précédemment par des textes plus anciens :

- ❖ En annexe X – valeurs de l'Arrêté royal du 04/11/87 (MB: 21/11/87) fixant les normes de qualité de base pour les eaux du réseau hydrographique public - sans modification ;
- ❖ En annexe VII – valeurs l'AGW du 29/06/00 relatif à la protection des eaux de surface contre la pollution causée par certaines substances dangereuses (MB: 03/08/2000 – err. 31/08/00 et 13/11/01) – avec ajouts et suppressions de paramètres.

2 Discussion et interprétation

2.1 **Situation actuelle**

La qualité du Judonsart est déjà médiocre en amont du rejet de la STEP. Une contamination par des matières organiques est mise en évidence. Les normes de qualité de base sont dépassées pour la DBO5, l'azote ammoniacal et l'azote Kjeldahl. La norme de qualité de base pour les PCBs est également dépassée. L'origine de ces contaminations en matières organiques et PCBs est probablement l'ancienne décharge réhabilitée du « Trou Barbeau » située en bordure du C.E.T. et sous laquelle passe le Judonsart en amont du site.

La qualité du Judonsart en aval du rejet de la STEP est meilleure qu'en amont. Les concentrations en DBO5 et en azote ammoniacal sont plus faibles qu'en amont, la concentration en azote Kjeldahl diminue également légèrement. Concernant les PCBs, ils ne sont plus détectés en aval du rejet.

La concentration en sulfates est plus élevée en aval qu'en amont suggérant un enrichissement par le rejet de la STEP. Cette observation est à relativiser par les résultats des analyses du ruisseau longeant le flanc sud du terrier de la Borne des Quatre Seigneuries (code ORI 373623). Ce ruisseau, affluent du Judonsart, montre des concentrations assez élevées en sulfates. Les teneurs en sulfates dans le rejet et dans ce ruisseau sont probablement liées au terrier sur lequel s'appuie le C.E.T.

Par contre un enrichissement du Judonsart en chlorures et phosphore, probablement dû par le rejet de la STEP est mesuré. Les concentrations en aval restent toutefois inférieures aux normes de qualité de base.

2.2 **Situation historique**

Seule l'évolution à long terme et à faible fréquence peut être observée via les trois campagnes de l'ISSeP, l'autocontrôle réalisé par l'exploitant n'intégrant pas de mesures d'eaux de surface.

La contamination en azote ammoniacal et azote Kjeldahl provoquée par l'ancienne décharge réhabilitée du « Trou Barbeau » semble diminuer dans le temps sur base des trois échantillons de l'ISSeP.

Une diminution de conductivité est également observée, l'impact négatif du « Trou Barbeau » semble donc s'atténuer avec le temps.

Seuls les résultats en PCB's restent "préoccupants", les concentrations semblent augmenter au cours du temps en amont du rejet STEP. Il ne s'agit pas d'un effet du C.E.T. et en aval du rejet la situation semble déjà régularisée.